

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2022

L'an 2022 et le 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe de l'école sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2022.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. RICHEL Jacky, Mme FERNANDES Stéphanie, M. PIETZAK Patrice, M. BREUILLARD Alain

Absent excusé(e) : M. LEGROS Patrick donne pouvoir à Alexandre LEOTARD, Mme LEBRETON Marlène donne pouvoir à Jacky RICHEL

Secrétaire de séance : Mme PILLAVOINE Aude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2022, il est signé par tous les membres présents.

Le Maire propose aux conseillers de délibérer sur 3 points non inscrit à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

SOMMAIRE

- ❖ Remboursement Sinistre
- ❖ Décision modificative au budget Assainissement
- ❖ Désignation correspondant défense
- ❖ Aménagement entrées chemins ruraux
- ❖ Renforcement accotements route de Grangermont
- ❖ Convention déneigement

I. REMBOURSEMENT SINISTRE

Le maire rappelle au conseil que lors des averses de grêle survenue le 19 juin dernier, les toitures de l'Eglise, de la mairie, de l'école et des préaux ont été endommagées. Déclaration a été faite auprès de l'assurance et celle-ci nous adresse aujourd'hui un chèque de 9 524.10 € correspondant à une partie du chiffrage des dommages effectué par le cabinet CET CVL EXPERTISES. Il présente également le devis de l'entreprise DUPRÉ d'un montant de 11 007 € TTC pour la réparation des toitures.

À l'unanimité, le conseil accepte ce chèque qui sera crédité au compte 778 du budget en cours, accepte le devis de l'entreprise DUPRÉ d'un montant de 9 172.50 € HT soit 11 007 € TTC et autorise le maire à signer ce devis.

II. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur demande de la trésorerie de Pithiviers et suite à une erreur de mandatement en 2012 et 2016 sur le compte 1641, il convient de rectifier cette ligne budgétaire sur le budget 2022. Une décision modificative au budget permet d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 658. Ils seront réduits sur le compte 61528.

Adoption à l'unanimité

III. DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Il est procédé à la désignation du correspondant communal de défense. La personne suivante a été désignée :

- Mme Aude PILLAVOINE

IV. AMÉNAGEMENT ENTRÉES CHEMINS RURAUX

Le maire présente au conseil un devis de l'entreprise SEVESTRE d'un montant de 2 250.00 € TTC pour l'agencement des nouvelles entrées des chemins ruraux suite à l'aménagement foncier à divers endroits de la commune.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SEVESTRE d'un montant de 1 875.00 € HT soit 2 250.00 € TTC pour ces travaux et autorise le maire à signer ce devis et déposer une demande de subvention au Département.

V. RENFORCEMENT ACCOTEMENTS ROUTE DE GRANGERMONT

Le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise SEVESTRE d'un montant de 3 765.00 € TTC pour le renforcement des accotements de la Route de Grangermont.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SEVESTRE d'un montant de 3 137.50 € HT soit 3 765.00 € TTC pour ces travaux et autorise le maire à signer ce devis et déposer une demande de subvention au Département.

VI. CONVENTION DENEIGEMENT

Monsieur le maire rappelle au conseil que le Département a mis en place une convention de déneigement entre la commune et des agriculteurs volontaires pour effectuer, si nécessaire, le déneigement des axes routiers de la commune. Il convient de renouveler cette convention.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention.

VII. SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE DUHAMEL

Le Maire présente aux membres du conseil la demande de subventions de l'association sportive du lycée Duhamel du Monceau qui demande une subvention exceptionnelle de 30€.

Le conseil, à l'unanimité, accepte de verser cette subvention exceptionnelle de 30€.

VIII. CONTRÔLE ANNUELLE DE L'AIRE DE JEUX

Le Maire présente aux membres du conseil un contrat pluriannuel de l'entreprise SOLEUS d'un montant de 198 € TTC / an pour le contrôle de cette même aire de jeux.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le contrat et autorise le maire à signer ce document.

IX. APPROBATION RAPPORT CLECT

Le Maire présente aux membres du conseil le rapport de la CLECT de la communauté de communes et indique que le terrain de foot et de tennis vont être restitués à la commune de Puiseaux.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

X. DIVERS

- Un nouveau référent gendarmerie a été nommé suite à des mouvements de personnel au sein de la brigade de proximité de Puiseaux
- Suite au changement d'hébergeur, le site internet de la commune évolue et se met à jour.
- Repas de la commune, une quarantaine de personnes de plus de 60 ans ont participé au repas de la commune qui a eu lieu le 3 juillet
- Suite au financement de travaux par l'Etat et/ou le Département un panneau informant du montant de la participation des ces derniers va être créé.
- Le Maire a envoyé plusieurs courriers pour la végétation débordant sur le domaine public
- Le Maire fait un retour sur la réunion d'information avec la préfecture sur les énergies recouvrables.
- Suite à une communication de l'AML, le Maire a signé un courrier afin de sensibiliser les parlementaires locaux concernant les hausses du prix l'énergie dans les collectivités locales (mégawatt/heure à plus de 1000 euros contre 85 euros l'année dernière)
- Problème lié à des chiens non tenus en laisse, un courrier sera transmis aux intéressés avec rappel de l'arrêté et information à la gendarmerie.
- Le Maire rappelle de faire attention aux démarchages frauduleux. Il indique qu'actuellement aucun projet concernant les économies d'énergies, les énergies renouvelables et le changement de containers du SITOMAP ne sont mis en place sur le territoire communal et

qu'en cas de doute, contacter la mairie ou la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

En Mairie, le 21/09/2022

Le Maire, Alexandre LEOTARD